



DEPARTEMENT DU CALVADOS
Arrondissement de Vire
Canton de Condé sur Noireau
Commune de Valdallière

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Autorisation préalable de pose de panneaux événementiels temporaires sur le domaine public

Le Maire de Valdallière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Code de la Route ;

Vu la demande de Monsieur BUFFARD, société VBuffard-organisations, en date du 6 mars 2025 visant à la pose de panneaux AKILUX 80x120 cm à l'entrée des communes de Valdallière dans le cadre du salon du Camping-Car à Vire qui aura lieu du 20 au 23 mars 2025.

ARRÊTE

Article 1 :

M. BUFFARD est autorisé à poser des panneaux événementiels temporaires en bordure des routes aux entrées et sorties des communes déléguées de Valdallière à partir du 13 mars 2025 dans le cadre du salon du Camping-Car à Vire qui aura lieu du 20 au 23 mars 2025.

Ce dernier veillera à retirer toutes les affiches après la manifestation et laissera le domaine public en bon état de propreté, une semaine au plus tard après l'évènement.

Fait à Valdallière, le 7 mars 2025

Le Maire,
Frédéric BROGNIART

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

